

**approuvé le  
15 décembre 2009**

COMMISSION HARMOS ET HORAIRES SCOLAIRES (HHS)

N°7/ 2009

---

## **Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2009**

### **Présent-e-s**

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Patrick Hess (DIP-SG), Bernard Riedweg (DGEP), Manuel Schüle (DGCO), Gilles Chamoux (SLJ), Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève),

Didier Bellardant (GIAP),

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP)

Sabrina Duhoux (SPG), Julien Fiorina (SPG),

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Peter Minten (CPM), Philippe Chanon (CMG), Katia Oppliger Siron (APFEGM), Lucia de Pinto (APFEGM), Guy Girod (ASPEM)

Michael Kleiner (DCTI), Elena Santiago (AGS), Sybille Bonvin (AGS)

**SRED** : Daniela Di Mare, Marco Spagnoli, Muriel Pecorini, Alexandre Jaunin

### **Excusé-e-s:**

Mesdames et Messieurs

Claude Howald (GIAP),

Bernard Matthey (ARA),

Nathalie Studli (SPG)

Silvia del Bianco (IJD)

\* \* \*

**F. Wittwer** ouvre cette 7<sup>ème</sup> séance de la commission HHS, en excusant les absences annoncées de Mme Howald (qui participera à toute la journée de réflexion du 17 novembre) ainsi que de M. Matthey et de Mme Studli. Il ajoute que plusieurs représentants des écoles de musique sont aujourd'hui présents, dès lors qu'une partie de la séance sera consacrée à la présentation des enjeux et des conséquences d'un changement d'horaire pour le domaine de la musique.

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2009

**Le procès-verbal du 6 octobre 2009 est adopté sans modification par les membres de la commission avec remerciements à son auteur.**

**F. Wittwer** revient brièvement sur les divers courriels qui ont été échangés depuis le 6 octobre entre la SPG et le SRED, dont les membres de la commission ont été "témoins" pour rappeler ici que toute l'importance que l'ensemble des partenaires et acteurs soient directement associés aux travaux de cette commission et que cela exige d'éviter d'engager des polémiques peu constructives. A cet égard, la journée du 17 novembre constituera une étape importante d'analyse et d'établissement de critères et de scénarios en vue du réaménagement de l'horaire scolaire.

Une réunion entre MM. Beer, Mermoud (nouveau président de l'ACG) et vraisemblablement Tornare sera organisée avant le 17 novembre, pour permettre à M. Wittwer de rendre compte aux autorités politiques des travaux de la commission et d'impliquer plus particulièrement les communes dans la perspective de la future consultation.

## 2. Présentation des enjeux et des conséquences d'un changement d'horaire pour le domaine des activités culturelles

**Mme N. Keckeis**

(présentation ppt distribuée en séance)

**N. Keckeis** commence par présenter brièvement le **service cantonal de la culture**, qui est directement rattaché au secrétariat général du DIP et compte plus ou moins 20 collaborateurs selon les années. Il met en œuvre l'application de la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture ainsi que de l'article 16 de la loi sur l'instruction publique, récemment modifié et étendu, au-delà de l'enseignement de la musique, à celui de la danse, du théâtre et de la rythmique Jaques Dalcroze. Il est chargé du suivi administratif d'environ 55 millions de francs de subventions, dont 28.5 millions pour les écoles de musique. Il a une mission de coordination des liens entre école et culture. C'est un service administratif qui ne fournit actuellement aucune prestation d'organisation ou d'intervention directement auprès des publics.

S'agissant des **activités culturelles pour les jeunes**, il est intéressant de constater qu'il n'existe pas d'associations faitières regroupant tous les domaines culturels. Une particularité par rapport à l'école réside dans le fait que les interventions sont proposées à la fois dans ET hors temps scolaire, ce qui pose certains problèmes au moment d'évaluer les enjeux et conséquences d'un changement d'horaire, les avis étant très divergents. Les interventions se partagent en deux typologies: l'acquisition du geste et la sensibilisation.

**Huit domaines artistiques** ont été recensés: musique, danse, théâtre, cinéma, cirque, bibliothèques/médiathèques, musées/patrimoine, arts visuels et plastiques; ces domaines se divisent eux-mêmes en plusieurs sous-ensembles.

Pour ce qui est des **chiffres**, il convient de relever toutes les difficultés du recensement: selon les "on dit", 70 écoles de danse cohabitent ainsi à Genève, alors qu'elles sont respectivement de 58 ou de 30 selon que l'on consulte l'annuaire ou les listes du DIP. Les chiffres de fréquentation sont aléatoires: aucune statistique ni recueil systématique n'existe en la matière (sauf en ce qui

concerne la musique, avec une brochure qui recense tout l'existant). Les chiffres sont annoncés au service de l'enseignement privé ou au SCC pour les institutions subventionnées. On ne dispose pas non plus de précisions sur le type de public. Les chiffres communiqués ci-après sont donc à utiliser **avec précaution**; ils donnent toutefois la part du volume de personnes concernées.

Dans le temps scolaire, et selon des statistiques fiables datant de 2006-2007, 25'600 élèves ont participé à des activités liées à la musique (concerts, ateliers, démonstrations); 2'500 à des activités en lien avec la danse (spectacles, ateliers); 35'100 à des activités en lien avec le théâtre (représentations, visites, ateliers). 3400 élèves ont participé à des projections cinématographiques, 16'500 élèves ont visité des musées et des expositions. A noter qu'il n'existe aucun recensement s'agissant du cirque. Pour ce qui est des bibliothèques et médiathèques (Ville de Genève), et sans distinction entre le temps scolaire et le temps extra scolaire, 15'600 élèves, groupes (crèches) et enfants individuels ont visité les bibliothèques (7'900 emprunteurs réguliers) et participé à des animations et spectacles.

Dans le temps extra scolaire, 10500 enfants suivent des cours de musique (dont 7'500 dans les écoles de la FEGM), pour 30 écoles recensées (dont 7 n'ont pas communiqué le nombre de leurs membres) sans les fanfares. Environ 4'250 enfants sont inscrits dans des cours de danse (dont 450 pour la FEGM), pour 30 écoles recensées (dont 5 n'ont pas communiqué le nombre de leurs membres). Environ 410 enfants fréquentent des cours de théâtre (dont 300 dans le cadre de la FEGM), pour 8 entités recensées (dont 2 n'ont pas donné de chiffres relatifs au nombre de membres). Environ 3'500 enfants sont abonnés dans 5 cinéclubs recensés, 1'200 enfants sont inscrits dans 6 écoles de cirque. Aucune statistique n'existe pour les domaines Musées, patrimoine /Arts visuels et plastiques.

Plusieurs **constats** découlent de cette analyse:

- le foisonnement de propositions, de domaines, de publics
- la fréquentation forte des milieux culturels par les élèves pendant le temps scolaire (près de 100'000 entrées dénombrées pour l'enseignement primaire)
- la fréquentation importante des écoles et des activités culturelles hors temps scolaire (selon le recensement près de 30'000 personnes inscrites régulièrement)
- plus d'une centaine d'entités concernées, ce qui pose, en l'absence d'association faitière, des problèmes de communication et de diffusion.

Pour ce qui est des **impacts d'un changement d'horaire**

- Dans le temps scolaire
  - l'ajout du mercredi matin offrirait plus de possibilités
  - les journées continues poseraient un problème d'accueil
  - les journées plus longues favorisent plus de possibilités d'accueil
  - l'adaptation est large à tous les scénarii
- Hors temps scolaire
  - l'option du mercredi matin pose des difficultés liées à la répartition des salles et des cours
  - l'option des journées continues présente beaucoup plus de possibilités d'accueil et de développement de l'offre
  - l'option des journées allongées induit des difficultés pour donner des cours en fin de journée.

Un changement d'horaire ne constituerait donc un problème fondamental pour aucun des acteurs culturels consultés; des solutions devraient néanmoins être trouvées (rocares individuelles, etc.).

Ces retours correspondent, note **F. Wittwer**, à ce qui est ressorti de l'enquête du SRED s'agissant de la capacité de réactivité et d'adaptation du domaine culturel, avec une plus grande flexibilité du côté des petites institutions, ce qui semble logique. Ce qui caractérise ces différents lieux de formation est l'absence d'association faitière; le monde culturel est davantage laissé aux initiatives privées, offrant par là même une moins bonne vision d'ensemble, sauf en ce qui concerne l'enseignement de la musique, qui fait l'objet d'une délégation légale (dans la loi sur l'instruction publique) de l'Etat aux institutions et écoles.

### 3. Présentation des enjeux et des conséquences d'un changement d'horaire pour les écoles de musique

#### **MM. Chanon et Minten**

(présentation ppt distribuée en séance)

**Ph. Chanon** dit avoir l'honneur et le plaisir d'introduire l'exposé de la Fédération des Écoles genevoises de musique (FEGM), en tant que représentant de l'école qui la préside cette année. La FEGM réunit trois institutions, l'Institut Jaques Dalcroze (IJD), le Conservatoire populaire de musique (CPM) et enfin le Conservatoire de musique de Genève (CMG), actives dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et du mouvement, et qui accueillent environ 8'700 élèves. A noter que la FEGM rejoindra dès septembre 2010 la future Confédération des écoles genevoises de musique.

L'exposé de ce jour a été préparé conjointement par les directions des trois écoles et les membres de l'association des professeurs de la FEGM (APFEGM-HEM), dans le but de parler d'une seule et même voix, les enjeux et conséquences d'un changement d'horaire étant les mêmes pour tous.

**Ph. Chanon** présente les membres de la délégation qui ont participé à la préparation de cet exposé, soit Mme Oppliger, Présidente de l'association du personnel de la Fédération des écoles genevoises de Musique et la Haute Ecole de Musique (APFEGM-HEM), Mme de Pinto, Présidente de l'association du personnel du Conservatoire populaire de musique, M. Minten, directeur du Conservatoire populaire de musique et enfin lui-même, directeur adjoint du Conservatoire de musique de Genève. Il remercie M. Girod, de l'Association des parents d'élèves des écoles de musique (ASPEM), pour sa présence.

La FEGM, en quelques mots et quelques principes, s'est vue déléguer de par l'article 16 de la loi sur l'instruction publique l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Elle réunit trois institutions de droit privé, avec chacune un conseil de fondation qui assure une indépendance de gestion et de projets. Elle dispose d'un conseil mixte, organe faitier, d'une conférence des directeurs, de commissions, d'un plan d'étude cadre et de plans d'études instrumentaux communs, d'un statut du personnel commun, d'une offre de cours complémentaire partagée qui contribue à garantir la mobilité des élèves des trois écoles. A l'issue de l'exposé et des questions, les membres de la commission pourront prendre connaissance des différentes brochures de cours.

**Ph. Chanon** indique laisser maintenant la parole à M. Minten pour la présentation power point.

**P. Minten** commence par rappeler quelques **éléments historiques**, avec en 1835 la fondation du Conservatoire de Musique de Genève par M. F. Bartholoni. En 1915, Emile Jaques Dalcroze met au point la rythmique Jaques Dalcroze, fondée sur la musique et le mouvement; le siège de l'institution se trouve aujourd'hui encore à Genève. M. F. Closset crée en 1932 l'École sociale de musique de Genève, qui deviendra en 1967 une fondation de droit privée et changera de nom, pour devenir le Conservatoire populaire de musique.

**P. Minten** évoque **trois dates importantes pour la FEGM**: 1971 et la délégation de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre à la Fédération des écoles genevoises de musique; 1989 avec l'inscription de cette délégation dans l'article 16 de la Loi sur l'instruction publique; 2009 pour la révision de l'article 16 de la LIP, qui renforce encore cette délégation avec la création d'une Confédération des écoles genevoises de musique dans le but de rendre plus accessible et diversifié l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre à Genève.

### **Quelques chiffres-clé:**

- 8'700 élèves de musique, danse et théâtre dont environ 5'000 entre 4 et 12 ans;
- 30 instruments de musique enseignés;
- 45 ensembles instrumentaux, 4 orchestres, 8 chœurs;
- 380 enseignants pour 190 équivalents plein temps;
- 70 centres d'enseignement dans 24 communes du canton, signe d'une large répartition sur tout le territoire.

Une vraie vie d'école suppose des centres d'enseignement regroupant plusieurs salles réunies, une salle de spectacle proche, une émulation entre professeurs.

Les locaux sont mis gratuitement à disposition, par l'État en Ville de Genève et par les communes. Certaines salles sont louées pour des instruments spéciaux. Quelques locaux appartiennent au patrimoine des institutions. Une proportion importante de l'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires.

- Environ 800 spectacles, concerts ou auditions par année;
- Budget global: 39.5 millions de francs, dont une subvention de 28.5 millions.

Les **particularités** liées à l'enseignement de la musique dans les écoles de la FEGM sont multiples:

- études à long terme soumises à évaluations (cursus de 10 à 14 ans);
- la plupart des élèves prennent deux cours hebdomadaires (ou plus);
- l'enseignement se donne uniquement dans le temps extra scolaire;
- disponibilité et concentration requis pour les élèves, que ce soit au moment du cours ou durant le travail à la maison;
- travail individuel quotidien des élèves indispensable;
- relève professionnelle: les trois écoles ont la responsabilité d'amener les élèves à la Haute École de Musique. Seuls 1-2 % d'entre eux sont concernés mais tous ceux qui entrent à la HEM ont passé par les trois institutions de la FEGM.
- Les enseignants sont des professionnels de l'enseignement artistique. Ils sont tous titulaires d'un Master universitaire, pour la plupart d'un double Master d'interprète et de pédagogie. Ils travaillent tous les soirs et énormément le mercredi.

S'agissant des **implications du changement d'horaire scolaire**,

- La variante à 4 jours prolongés est considérée comme très défavorable par la FEGM:
  - indisponibilité et fatigue des élèves sur les 4 soirées consécutives aux 4 jours d'école
  - locaux scolaires moins disponibles
  - difficulté de constituer l'horaire des enseignants (rallongement des soirées)
  - avec pour conséquence possible l'introduction du samedi comme jour de cours.
- La variante de l'ajout du mercredi matin est considérée comme défavorable:
  - disparition d'une demi-journée d'enseignement et concentration sur les autres plages à disposition;
  - concentration de toutes les activités des enfants le mercredi après-midi (concurrence)
  - avec pour conséquences possibles l'allongement des soirées ou l'introduction du samedi comme jour de cours.
- La variante de l'horaire continu sur 5 jours est, du point de vue de la FEGM, très favorable:
  - meilleure disponibilité des élèves que ce soit au niveau du temps ou au niveau psychologique et physique;
  - amélioration du cadre de travail des professeurs, avec une meilleure répartition des heures d'enseignement et des incidences sur la qualité de celui-ci;
  - nous inspirant de l'expérience des pays nordiques, plus de culture dans l'éducation.

**F. Wittwer** remercie M. Minten pour la grande clarté de cette présentation et l'examen des différents macro scénarios. Il imagine que les membres de la commission ont des demandes de précisions.

**E. Santiago** souhaite savoir si les enseignants, qui travaillent en majorité à 50% avec une autre activité à côté, seraient libres déjà à 2 ou 3 heures de l'après-midi.

**Ph. Chanon** précise qu'un temps complet d'enseignant correspond à 29 périodes/hebdo d'enseignement de 50' pour les cours instrumentaux et 24 périodes/hebdo d'enseignement pour les cours collectifs (comme la formation musicale par exemple), à comprendre comme le temps de présence aux élèves, complété par le temps consacré aux autres tâches inhérentes à la fonction. La plupart des professeurs enseignent effectivement à temps partiel, complétant leur activité d'enseignement par un multiple emploi ou une activité d'interprète.

**L. de Pinto** ajoute que ces autres activités n'empêcheraient pas la majorité des enseignants d'être libres pour donner leurs cours l'après-midi.

**F. Wittwer** constate que la question de la modification de l'horaire scolaire touche ici la logistique et l'organisation de l'enseignement musical, avec aussi le problème récurrent de disponibilité de locaux. Il ressort de la présentation de M. Minten que la solution de l'horaire continue serait même plus favorable que la situation actuelle. On se retrouve ici dans un contexte très spécifique et il était intéressant de faire état de cette situation.

**F. Wittwer** croit avoir compris des propos de M. Minten que le fait que la journée ordinaire (matin et après-midi) se termine tôt serait une condition moins

défavorable que la journée allongée, ce que confirme **P. Minten**.

**F. Wittwer** relève que les horaires sont plus variables pour les élèves de 12-15 ans qui fréquentent le CO. Les écoles de musique peuvent-elles dès lors occuper des moments, entre 15 et 16 heures par exemple, où les élèves n'ont pas forcément cours? La flexibilité des enseignants est-elle importante à ce niveau?

**L. de Pinto** dit enseigner dans les locaux de l'école primaire. Elle a effectivement des élèves qui terminent leurs cours à 14 ou 15 heures; il ne lui est toutefois pas possible de profiter de ces plages horaires car les locaux ne sont pas disponibles avant 16 heures, soit la fin des classes primaires. Elle ajoute pouvoir aujourd'hui recevoir des élèves dès 16 heures. Le fait de commencer à 17 heures seulement lui permettrait d'enseigner à 3-4 élèves au maximum. Les retenir au-delà de 20 heures paraît difficile: pour eux aussi, les journées sont longues et difficiles. La qualité des cours n'est pas non plus la même si les heures d'enseignement doivent se prolonger.

**M. Wittwer** souligne avoir entendu évoquer l'hypothèse d'une offre le samedi. Une étude de faisabilité a-t-elle été réalisée pour savoir si des élèves seraient présents le samedi?

**P. Minten** indique que certains cours sont déjà aujourd'hui organisés le samedi, pour des opérations ponctuelles (stages). Peu de cours réguliers sont en revanche donnés le samedi.

**G. Girod** précise qu'il ne viendrait pas à l'esprit des adultes de revendiquer des journées de travail de plus de 8 heures par jour, alors qu'on envisage des journées plus longues pour des enfants de 4-12 ans! 7h30 paraît le maximum que ces enfants peuvent supporter. L'organisation des cours deviendrait donc ingouvernable si l'école durait jusqu'à 17 heures. On ne pourrait allonger la journée, ce qui poserait des problèmes d'organisation. **G. Girod** a par ailleurs de grands doutes s'agissant de l'option du samedi matin, une grande partie de la population genevoise désertant la cité dès le vendredi soir.

**B. Riedweg** souhaite savoir si l'analyse serait la même si les représentants de la FEGM représentaient la Confédération des écoles de musique, ou si elle est particulièrement prononcée car émanant des trois écoles les plus importantes.

**Ph. Chanon** répond que les problématiques sont relativement convergentes et semblables dans toutes les écoles de musique, notamment s'agissant des locaux.

Pour revenir à la remarque liée aux longues journées de travail des enfants, **B. Riedweg** note que le fait d'augmenter l'horaire scolaire de 4 périodes d'enseignement entraînera forcément une diminution du temps réservé aux activités extrascolaires. Quel est le sentiment général des différents milieux à ce niveau?

**K. Oppliger** indique que dans le cadre de l'horaire continu, les enfants auront, en finissant plus tôt l'après-midi, plus d'espace pour participer ensuite à des activités extra scolaires.

**F. Wittwer** ajoute que s'ils gardent les mêmes activités, l'ensemble du temps scolaire et extra scolaire va inévitablement augmenter. Reste à savoir comment concilier cela et trouver un équilibre. C'est le défi à relever.

**B. Riedweg** demande s'il ne serait dès lors pas possible d'imaginer une pratique du sport et de la musique reposant sur moins d'exigences s'agissant du temps de présence nécessaire. Va-t-on en d'autres termes pousser les enfants à faire des choix ou privilégiera-t-on privilégier la culture générale, au sens large du terme?

**N. Keckeis** s'étonne que l'on puisse ainsi envisager de réduire les exigences faute de temps.

**B. Riedweg** rétorque que les élèves ne peuvent pas tout faire. Peut-être conviendrait il alors d'offrir une palette plus large pour ceux qui ne veulent pas faire ce choix.

**S. Bonvin** juge que M. Riedweg remet ici en cause toute la société actuelle. Nombre d'écoles de sport ou de musique font aujourd'hui office de baby sitting pour pallier aux absences des parents. C'est un problème de culture et de société. On risque de péjorer deux activités dont les enfants ont besoin. Peut-être faudrait il alors introduire une heure de musique ou de gym supplémentaire dans ces 4 périodes supplémentaires.

**S. Capeder** souligne que, toutes bénéfiques que soient ces prestations, elles restent réservées à une catégorie particulière, celle des parents qui ont les moyens de payer des cours qui représentent, à l'heure actuelle, un coût additionnel non accessible pour beaucoup de familles. Parler de culture générale impliquerait de la rendre accessible à tous et de démocratiser davantage ce genre de prestations.

**Ph. Chanon** rappelle que les écoles de musique ont de par la loi une mission d'éducation et d'enseignement artistique, pas de loisir. S'agissant des écoles, elles souhaiteraient qu'ils soient le plus bas possible mais sont contraintes de faire avec un budget et des subventions. Il y a le service des allocations d'études. Des bourses d'école existent. Les écoles essaient de répondre au mieux aux familles en difficultés.

**F. Wittwer** rappelle que la réforme de l'enseignement musical de base a pour objectif de démocratiser l'accès de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre; elle vise à élargir les possibilités et l'offre par rapport à la demande qui n'est pas toujours honorée dans les délais.

**P. Minten** tente de donner une réponse - qui n'engage que lui - à M. Riedweg: Le fait d'ajouter quatre périodes à l'horaire scolaire aura inévitablement pour conséquence de réduire d'autant le temps extra scolaire d'où l'importance de la bonne répartition de l'horaire scolaire. 4 heures de plus avec l'horaire continu serait une option adéquate. La semaine à 4 jours est aujourd'hui déjà une mauvaise répartition.

**G. Girod** indique avoir initialement cru comprendre que M. Riedweg parlait de réduire les heures de musique ou de sport dispensées à l'école; il y aurait peut-être quelque chose à creuser dans cette direction.

**F. Wittwer** insiste sur le fait que la dotation horaire dans l'enseignement ordinaire est liée aux plans d'études, avec des exigences clairement définies en terme d'attentes fondamentales - de connaissances et de compétences de base. Aucun enfant ne doit sortir de la scolarité obligatoire sans maîtriser un certain nombre de connaissances et compétences qui exigent en principe 3 heures

d'éducation physique.. C'est l'un des objectifs - qualitatif - de l'harmonisation. Il n'est pas non plus possible d'escamoter le fait que les élèves ont aussi des devoirs à faire après l'école. Dans le mandat confié au SRED, ce volet a d'ailleurs été étudié et **F. Wittwer** propose d'y venir, en passant au point 4 de l'ordre du jour.

#### 4. **Enquête du SRED auprès des parents d'élèves: les devoirs à domicile: Mme Pecorini - M. Jaunin** (présentation ppt. distribuée en séance)

**Mme Pecorini** rappelle que l'enquête, réalisée auprès des parents d'élèves de l'enseignement enfant et primaire public, avait pour **objectif** de cerner les préférences en matière d'horaires scolaires. Pour comprendre la position des parents, des questions ont aussi été posées pour savoir comment s'organisait la prise en charge des enfants (hors activités extrascolaires). D'autres thèmes ont été abordés en lien avec l'aménagement du temps scolaire: fréquentation à mi-temps de la 1<sup>ère</sup> enfantine; accueil échelonné le matin de la 1<sup>ère</sup> enfantine à la 1<sup>ère</sup> primaire ;"place" des devoirs. Un dernier thème a été évoqué avec les parents ayant un enfant scolarisé en primaire et un autre scolarisé au CO, quant au type d'accueil que pourrait proposer le CO, dans le but de voir la continuité entre les deux ordres d'enseignement.

Concernant les **devoirs**, il s'agissait de connaître les préférences des familles au sujet de l'encadrement des devoirs. N'a pas été abordée la question de la place temporelle des devoirs, ni l'avis au sujet de la nécessité de ceux-ci. Pour rappel, une directive de la direction générale de l'enseignement primaire fixe les objectifs et modalités liés au temps de travail à la maison (devoirs) qui s'adresse aux élèves de 1P à 6P mais prioritairement à ceux de 4P, 5P et 6P. Le contenu et le volume de travail sont différenciés selon les besoins des élèves et en fonction de leur âge, allant de 30 minutes par semaine prévues pour les 1P à 3 heures maximum pour les élèves de 6P. La directive fait aussi état de différents objectifs donnés pour les devoirs, notamment développer l'autonomie de l'enfant dans l'accomplissement de ses devoirs. On s'intéresse ici avant tout à la **perception** qu'ont les parents du **besoin d'aide** de leur enfant pour effectuer ses devoirs et des difficultés rencontrées, ainsi qu'à leur implication en termes de présence lors des devoirs.

Il apparaît que la grande majorité (89%) des enfants scolarisés de la 1P à la 6P font habituellement leurs devoirs en présence d'au moins un de leurs parents (principalement la mère). La question posée (qui est habituellement présent auprès de l'enfant lorsqu'il fait ses devoirs?) ne spécifie pas le type d'engagement en termes d'investissement, d'implication, de vérification, etc. L'engagement peut par ailleurs varier selon différents facteurs (difficultés scolaires de l'enfant, disponibilité des parents, conception des devoirs, etc.).

A peine 10% des enfants font habituellement leurs devoirs tout seuls; ce sont le plus souvent des enfants scolarisés en 4, 5 et 6P ou dont la langue parlée à la maison n'est pas le français.

La présence des parents reste importante alors même que l'enfant avance dans la scolarité (94% pour les 1P, 88% 4P et 79% 6P), que la mère travaille à plein temps (82% contre 89% en moyenne) ou que la langue couramment parlée à la maison n'est pas le français (84 contre 89%).

Au moment de l'enquête, pour faire leurs devoirs, 6% des enfants avaient un répétiteur ou une personne expérimentée et 6% des enfants allaient aux études surveillées. Il est d'ailleurs spécifié dans la directive sur les devoirs que si le

temps de travail prévu à la maison pose problème, d'autres modalités peuvent être envisagées avec les parents en offrant notamment à l'élève la possibilité d'effectuer son temps de travail à la maison dans le cadres des études surveillées qui sont de deux types: l'appui ou le lieu pour faire les devoirs. Le fait de faire ses devoirs en présence d'un répétiteur ou d'une personne expérimentée ou d'aller aux études surveillées concerne un peu plus souvent les élèves dès la 3P et les enfants de nationalité étrangère. Les répétiteurs interviennent plus souvent pour les enfants dont la mère travaille à plein temps et les études surveillées sont plus souvent fréquentées par les enfants vivant dans une famille monoparentale ou de nationalité étrangère.

Concernant le besoin d'aide aux devoirs estimé par les parents, bien que les devoirs doivent, selon les directives de la DGEP, pouvoir être effectués par l'élève sans recours à une aide extérieure, les parents peuvent ressentir chez leur enfant le besoin d'une aide pouvant être apportée soit par eux soit par une tierce personne. Selon l'avis des parents, il ressort que 28% des enfants ont de manière générale toujours ou souvent besoin d'aide pour effectuer leurs devoirs alors que 34% ont besoin d'aide de temps en temps et 38% rarement ou jamais. Les parents estimant que leur enfant a un besoin d'aide soutenu font plus souvent appel à une aide extérieure, comme un répétiteur, pour, entre autres, assurer une partie du suivi des devoirs.

L'aide soutenue, c'est-à-dire quand les parents estiment que l'enfant a toujours besoin d'aide pour faire ses devoirs, baisse progressivement au fur et à mesure de la scolarité de l'enfant: selon les parents 19% des enfants scolarisés en 1P ont toujours besoin d'aide alors que ceux de 6P sont seulement 6% à être dans cette situation.

Mis à part l'âge des enfants, les réponses des parents concernant le besoin d'aide pour faire les devoirs semblent peu liées aux caractéristiques sociodémographiques des familles.

**A. Jaunin** poursuit la présentation des résultats de l'enquête en indiquant que les parents ont aussi été interrogés sur les **difficultés qu'ils rencontraient dans le suivi des devoirs**. Pour un tiers des enfants, les parents disent effectivement rencontrer des difficultés dans le suivi des devoirs. Pour 18%, ces difficultés concernent l'enfant, pour 11% les parents et pour 5% les deux. La motivation de l'enfant, la compréhension des consignes ainsi que le problème de langue pour les parents sont les principales difficultés évoquées .

**F. Wittwer** juge intéressant de constater que, dans les difficultés relatives à l'enfant, seuls 3% des parents estiment que l'enfant a trop de devoirs...

**A. Jaunin** précise que le besoin d'aide estimé par les parents et les difficultés rencontrées dans le soutien des devoirs sont fortement liés. Un peu plus de la moitié des parents disent ainsi rencontrer des difficultés lorsqu'ils estiment que leur enfant a toujours besoin d'aide contre 10% lorsque l'enfant n'a, selon les parents, jamais besoin d'aide.

Par ailleurs, lorsque l'enfant est de nationalité étrangère, les parents disent plus souvent rencontrer des difficultés liées à l'enfant que si celui-ci est de nationalité suisse. Dans le premier cas, ils évoquent plutôt des problèmes de compréhension et dans le 2<sup>ème</sup> cas plutôt un manque de motivation.

Lorsque le niveau de formation des parents est bas ou lorsque la langue couramment parlée à la maison n'est pas uniquement le français, les parents évoquent enfin plus souvent des difficultés les concernant.

La question de **l'encadrement des devoirs** est une manière de saisir la place

que les parents souhaitent donner aux devoirs. La moitié des familles préfèrent ainsi que les devoirs se fassent à la maison, alors qu'1/3 des familles opterait, si cela était possible pour une prise en charge des devoirs à l'école (encadrés par les enseignants) et que peu de familles semblent enfin favorables à confier le suivi des devoirs en dehors du cadre familial ou de l'école, même s'il est assuré par des personnes expérimentées.

La préférence pour les devoirs à l'école est plus souvent exprimée par les familles monoparentales ou de milieu modeste.

Les parents disant rencontrer des difficultés dans le suivi des devoirs ou dont l'enfant bénéficie d'un soutien scolaire sont proportionnellement plus nombreux à souhaiter déléguer les devoirs.

En ce qui concerne la **pause de midi pour les élèves du CO**, la quasi-totalité des jeunes scolarisés au Cycle d'orientation ayant une fratrie au primaire (représentant environ 1/3 des élèves du CO) mange à midi à la maison.

Parmi ces jeunes qui mangent à la maison, 40% sont toujours seuls ou avec des copains/copines, 40% sont toujours en présence de leurs parents (ou d'un adulte) et 20% ont une présence parentale variant d'un jour à l'autre.

15 % des élèves prennent habituellement leur repas de midi au CO ou aux alentours, dont 12% à la cafétéria ou avec leur propre repas. Cette situation concerne un peu plus souvent les élèves de 7<sup>ème</sup> année ou ceux dont la fratrie au primaire mange tous les jours au restaurant scolaire.

Le fait de se retrouver seul ou avec des copains tous les jours à midi quel que soit le lieu (CO, maison, alentours du CO) varie en fonction de l'âge; cela concerne 39% des élèves de 7<sup>ème</sup> année contre 48% des élèves de 9<sup>ème</sup> année. Pour rappel, seuls 10% des enfants de 6P prennent leur repas de midi au moins une fois dans la semaine d'école seul ou avec des copains. Il semble qu'il y ait ainsi un changement de pratique considérable lié à l'offre ou au désir/besoin de l'enfant.

Les parents ont enfin été interrogés sur la nécessité de certains **aménagement** **au CO**. La grande majorité des familles ayant des enfants scolarisés en primaire et au CO estime nécessaire que le CO dispose d'une cafétéria et propose des études surveillées.

Dans une moindre mesure, elles pensent que le CO devrait aussi organiser des activités les mercredis après-midi (plus souvent affirmé par les familles de milieu ouvrier).

**F. Wittwer** s'étonne que 40% des enfants du CO soient seuls ou avec des copains/copines à midi, mais chez eux.

**M. Schüle** relève que dans le cadre de l'initiative IN 141 sur l'accueil continu, il a été montré que le CO sert quotidiennement 200 repas chauds sur 13'000 élèves, et qu'il n'y a pas de demande supplémentaire.

**E. Santiago** ajoute que les clients les plus réguliers sont sans doute les élèves des classes sportives, qui ont trop peu de temps à midi pour pouvoir manger ailleurs qu'à la cafétéria.

**S. Capeder** insiste sur le fait qu'il manque des structures d'accueil dans certains établissements. Une amélioration de l'offre permettrait de répondre aux besoins régulés autrement par les familles.

**M. Schüle** rétorque que plusieurs lieux qui disposent des infrastructures requises n'arrivent pas à fidéliser une clientèle régulière.

**S. Capeder** souligne toute la difficulté de généraliser ainsi. Les élèves qui fréquentent des établissements très éloignés de leur lieu d'habitation ne peuvent rentrer à la maison et n'ont donc pas d'autre choix que de manger sur place. Il faut pouvoir leur offrir des structures d'accueil.

**S. Bonvin** souhaite savoir si des études ont été réalisées pour connaître l'intérêt des parents pour de telles infrastructures.

**M. Schüle** répond que ces études n'ont pas montré de besoin supplémentaire.

**F. Wittwer** confirme que les établissements qui disposent d'une offre effective d'accueil peinent à trouver des "clients réguliers" et à les conserver. Le fait que seuls 10-15 élèves restent à la cafétéria, les autres allant "zoner" à la Migros ou ailleurs, dissuade ceux qui voudraient bénéficier d'une structure encadrée. Il est difficile de faire en sorte que les enfants se présentent régulièrement à la cafétéria, même si tel est le désir des parents qui ont besoin de savoir que leur enfant pourra bénéficier d'une structure encadrante et jugent moins aisé de laisser les jeunes libres d'organiser seuls une partie de leur temps.

L'on observe aussi, constate **D. Bellardant**, une baisse importante de fréquentation du parascolaire par les élèves de 6P.

**M. Schüle** ajoute que les disparités sociales sont importantes à l'intérieur des frontières cantonales, ce qui contribue à générer des situations différentes. Plutôt que de vouloir faire un peu de tout dans tous les sens, il conviendrait peut-être de faire le choix d'un modèle, pour ainsi se situer dans une perspective et la creuser à fond.

**E. Santiago** note que, si les enfants disposaient d'une pause plus courte à midi, ils n'auraient pas le temps de traîner.

**S. Capeder** souligne que la problématique ne tient pas seulement au volume de la demande. L'initiative IN 141 a pour rappel été alimentée par le fait que certains lieux n'offraient pas ce genre de prestations, alors que les besoins existaient.

**M. Schüle** s'interroge sur le fait de savoir si les moyens sont suffisants pour répondre à tous les besoins.

Cela revient, précise **F. Wittwer**, à se poser la question de savoir jusqu'où va l'offre éducative et comment on aménage les équilibres entre les différents temps en fonction de l'âge.

Pour revenir à l'enquête du SRED sur les devoirs, **B. Riedweg** juge important de préciser que les études surveillées peuvent si nécessaire être suivies toute l'année.

**G. Girod** souhaite savoir quand l'étude du SRED a été réalisée. Le temps dans l'année a en effet une incidence importante sur le volume de devoirs. Les enquêteurs ont-ils par ailleurs pu comprendre les différents échantillons socioculturels?

**Mme Pecorini** répond que cette enquête a été réalisée entre la fin novembre et le début décembre 2008. S'agissant de l'échantillon, 1'500 questionnaires ont été reçus. L'échantillon était représentatif, stratifié, avec un tirage aléatoire repondéré selon certains critères socioculturels.

## 5. Informations sur la journée de travail de la commission HHS du 17 novembre 2009: objectifs, déroulement méthode

(proposition ppt distribuée en séance)

**F. Wittwer** développe sa proposition relative aux objectifs et au déroulement la journée de travail du 17 novembre. Il rappelle qu'il avait été prévu de consacrer plusieurs séances à l'analyse de la situation et à l'élaboration de scénarios et propositions. Le calendrier prévoyait en outre la publication du rapport du SRED entre la fin septembre le début 2010. L'ensemble des éléments remis a été porté à la connaissance des membres de la commission. Dans l'optique de la consultation, les points déterminants devront être synthétisés.

La journée de travail du 17 novembre doit avoir pour **objectifs**

- de synthétiser les travaux de la commission HHS et de dessiner quelques orientations;
- de préparer la phase de consultation générale de l'ensemble des partenaires (représentés en commission ainsi que du 2<sup>ème</sup> voire du 3<sup>ème</sup> périmètre):
  - validation de critères prioritaires pour l'aménagement de l'horaire scolaire. L'équilibre de la journée des enfants a souvent été évoqué mais il ne répond pas à d'autres exigences, telles que le principe des horaires blocs souvent différents pour les membres d'une même famille;
  - examen de scénarios "réalistes" d'aménagement de l'horaire scolaire, en quittant les scénarios macros qui resteront toutefois toujours en toile de fonds;
  - argumentaire;
  - plan de communication et d'information;

Cette journée se déroulerait de la manière suivante:

- 8h30-10h00
  - Accueil
  - Intervention de M. Charles Beer
  - Synthèse des travaux de la commission HHS, des éléments issus de l'enquête du SRED et des contacts avec les partenaires / prestataires (milieux religieux, médicaux, économiques, etc.)
  - Analyse et validation des critères prioritaires pour l'aménagement des horaires scolaires et extrascolaires - discussion
- 10h15-12h15: examen critique par groupes/partenaires/prestataires de scénarios d'horaires par cycle
- 12h15 - 15h00: repas
- 13h45 - 15h00: suite de l'examen par groupes
- 15h15-16h00: restitution des travaux
- 16h00-17h00: discussion et orientations pour la phase de consultation, avec 2-3 modèles à retenir, que la commission serait prête à soumettre à la consultation.

**F. Wittwer** propose à ce stade que **5 groupes de travail** soient constitués:

- Délégation GAPP (3 + SG)
- Délégation SPG (3+DGEP)
- Délégation ACG/GIAP/FASe/ARA (6 +SG)
- Délégation sports et loisirs (4+SG)
- Délégation culture et enseignement musical (3+SG)

La question s'est posée cependant de l'opportunité de former des groupes hétérogènes : il souhaite un avis des membres de la commission

Le travail devrait conduire à la validation de critères prioritaires et à la convergence dans l'analyse critique d'un certain nombre de modèles.

Une synthèse sera faite de la journée; une à deux séances de la commission seront ensuite agendées pour préparer le dispositif de consultation de l'ensemble des partenaires.

**F. Wittwer** dit encore travailler avec MM. Hess, Goldschmid et Riedweg à l'élaboration de différents scénarios/modèles, en tenant compte de la situation actuelle et des exigences d'augmentation de la dotation horaire. Les membres de la commission sont par ailleurs tout à fait libres de proposer d'autres scénarios.

**S. Capeder** indique que le GAPP a effectivement déjà préparé un scénario, qui sera soumis et validé en assemblée générale le 5 novembre prochain. Au niveau du GAPP, la réflexion est ainsi terminée sur les éléments prioritaires et les options. A la demande de F. Wittwer, elle confirme que ce scénario pourra être soumis à l'examen critique de la commission le 17 novembre.

**J. Fiorina** souhaite savoir si l'on connaît déjà le nombre d'heures qui seront ajoutées à l'horaire.

**F. Wittwer** précise que l'on ne va pas ajouter 4 heures dès la future 1<sup>ère</sup> du cycle élémentaire jusqu'à la future 8<sup>ème</sup> du cycle moyen. Une montée en puissance est plutôt envisagée. Le Conseil d'État parle de la nécessité d'augmenter la dotation, reste à savoir comment traduire cette volonté de façon claire au niveau des grilles horaire. Lorsqu'on parle de changement de dotation horaire, il importe de se concentrer davantage sur l'enseignement primaire, qui se déroule sur 4 jours dans la semaine; cela ne signifie pas pour autant que le CO n'est pas directement impliqué.

**Cl. Dupanloup** jugerait intéressant que la délégation du GAPP se répartisse dans différents groupes de travail, dans la mesure où c'est une composante importante, notamment s'agissant du groupe GIAP et FAS'e.

Cela impliquerait donc que le GAPP ait au moins trois représentants présents le 17 novembre. **F. Wittwer** pense que l'on pourrait d'abord procéder à une phase d'analyse, avant de passer aux examens croisés des scénarios.

**P. Minten** souligne qu'en travaillant par groupes spécifiques, on risque de procéder par élimination plutôt que de trouver un scénario consensuel. Certains ont déjà pris position pour l'une ou l'autre des options; ce n'est pas le cas du milieu musical qui reste à l'écoute.

**F. Wittwer** rétorque qu'à sa connaissance personne n'a encore pris de position définitive s'agissant de l'aménagement de l'horaire scolaire.

**M. Kleiner** note quant à lui que certains se sont clairement déterminés.

**S. Capeder** estime que chacun a compris la position initiale des différents acteurs. Il ne se justifie donc pas de travailler en groupes homogènes, dès lors que ce travail a déjà été fait en commission. Il serait plus intéressant de fonctionner en groupes mixtes, en essayant d'être représentatif de l'ensemble des élèves concernés par l'horaire. Il est essentiel d'avoir une vision globale et de s'assurer que ce qui sera mis en place correspond à la vision de l'ensemble

de la population, pas à une petite partie d'entre elle, concernée par les cours de musique ou de sport.

Reste à s'entendre en termes statistiques sur la notion de "petite partie", souligne **Ph. Chanon**.

**S. Capeder** rappelle que le GAPP a aussi le souci de représenter les parents qui ne sont pas concernés par cette réalité des activités extra scolaires.

**B. Riedweg** avoue peiner à trouver un scénario idéal. Il serait en ce sens utile de pouvoir d'abord bénéficier de la présentation d'un certain nombre de scénarios, avant de les confronter.

Il est important, insiste **F. Wittwer**, que les différents partenaires comprennent au moment où ils seront formellement consultés pourquoi la commission et le DIP préconisent tel ou tel modèle. Il convient dans ce sens de développer les arguments qui font que l'on est prêt à soutenir et à défendre telle ou telle dotation horaire. **F. Wittwer** ajoute n'avoir aucun problème à organiser des groupes mixtes pour le 17 novembre.

**S. Bonvin** pense elle aussi que le fait de mélanger les groupes de travail permettra d'avoir un vrai débat sur le fond et de trouver des solutions adéquates pour les différents milieux.

**F. Wittwer** conclut en disant que des propositions seront faites dans ce sens, pour être dans la prise en compte des besoins et surmonter les obstacles.

**La prochaine réunion de la commission HHS, soit une journée de travail  
aura lieu**

**le mardi 17 novembre 2009  
de 8h30 - 17h00**

Au Centre sportif des Evaux, Onex

La séance est levée à 19h00.